

Conférence téléphonique du 19 mai 2020 les questions de SOLIDAIRES CCRF & SCL

POINT DE SITUATION

Solidaires CCRF & SCL regrette, comme chaque semaine depuis le début de l'épidémie, l'absence d'état des lieux concernant les personnels DGCCRF dans les DDI et les DIRECCTE / DIECCTE.

PNE

Le PNE 2020 comprenait initialement 181 enquêtes, **auxquelles s'ajoutent les TN hors programmes dont celles liées au COVID : GHA, masques, investigations Covid-19 sur internet.**

5 nouvelles TN à visée répressive ont été ajoutées pour juin / juillet:

- Les moyens de paiement mis à la disposition du consommateur dans le contexte de la crise du Covid-19.
- Les pratiques des sociétés offrant des prestations de nettoyage aux entreprises.
- Les pratiques des sociétés de recouvrement de créances envers les entreprises dans le contexte de la crise économique.
- La protection des souscripteurs de crédits immobiliers dans le contexte de la crise du COVID-19.
- Juin 2020 : DMDIV (dispositifs médicaux) destinés au diagnostic du Covid-19 et produits s'apparentant à des DM ou DMDIV n'ayant pas ce statut et présentant des allégations médicales en lien avec la Covid-19.

2 autres nouvelles TN liées au Covid-19 sont programmées :

- T4 : Le fonctionnement et la mise en jeu des assurances couvrant les pertes d'exploitation générées par l'épidémie de coronavirus.
- T1 2021 : SAAD prestataires (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) : contrôle des contrats exécutés pendant la crise (notamment prestations rendues vs prestations non réalisées et fins de contrats).

Y-a-t-il des consignes sur le calibrage des plans de surveillance et plans de contrôle (PS / PC) ?

Plus généralement, les volumétries de contrôles ou de prélèvements ne sont pas forcément diminuées alors que dans certaines régions, seule une toute petite partie des contrôles ou des prélèvements a été réalisée à ce jour.

Pour les TN pour lesquelles un contrôle à distance est possible, l'objectif pourrait être atteint, mais vouloir à tout prix rattraper la baisse des indicateurs causée par la crise liée au (à la) Covid-19 pourrait causer de graves difficultés aux collègues qui doivent retourner sur le terrain après 2 mois de confinement, pendant la reprise d'activité en mai et juin de certains commerces et par la suite pour la période estivale.

De plus, à ces difficultés vont s'aggraver des difficultés liées aux possibilités de déplacement, notamment en Ile de France dans les transports en commun avec le respect des distanciations sociales ou dans les autres structures avec la baisse des possibilités d'utilisation des véhicules de service.

Il faudra que la DG fixe des lignes directrices claires pour adapter nos contrôles aux situations

locales, sur l'attitude à avoir, comment aller en contrôle et où ?, afin que les collègues n'aient pas de problèmes notamment lors de l'OIV dans les hôtels restaurants campings qui ont été fermés pendant longtemps

Il ne faudrait pas non plus que des objectifs trop ambitieux de la DG permettent à des directeurs locaux de mettre la pression sur les collègues déjà très affectés par la situation inédite que l'on vient de connaître.

Maintenir des objectifs de visites élevés au regard de la longue période de confinement et des difficultés qui demeurent va entraîner une mobilisation proportionnellement accrue des collègues. Les directions vont pouvoir leur refuser des congés, voir continuer à leur en voler...

C'est pourquoi **solidaires CCRF & SCL** demande l'abandon des objectifs chiffrés du PNE 2020 (et par conséquent que les engagements pris par les directions ne leur soient pas opposables). La finalité des contrôles est l'accomplissement d'une mission de service public, et non le remplissage d'un tableau Excel (fût-ce via SORA).

CPMM

La fiche sur les contrôles de la première mise sur le marché dans le contexte de la CRISE COVID-19, diffusée le 15 mai, prévoit simplement le report en 2021 des CPMM à risque moyen ou faible et qui ne relèverait pas d'une longue liste de critères de priorisations, sous multiples conditions, en 2021 ! Et ceci en laissant inchangé la programmation prévue en 2021 !

Quelle sera donc au final la part des CPMM repoussés en 2021 par rapport à ceux maintenus ?

Pour **solidaires**, une telle programmation des contrôles CPMM reste beaucoup trop lourde, surtout avec un PNE qui ne nous semble pas prendre suffisamment en compte les conséquences du confinement sur les opérateurs et les moyens de contrôle des enquêtrices et enquêteurs.

Nous avons déjà été informés que dans certains départements, le nombre de CPMM à contrôler pour l'année 2020 a été maintenu.

Il est regrettable que l'inter ministérialité, entraînant de fait, la dilution de la responsabilité de la protection des agents entre 110 chefs différents ne permette pas à l'administration centrale de l'évoquer dans les notes qu'elle envoie.

De plus, dans le cadre des contrôles des CPMM, seules des considérations d'ordre économique sont mises en avant alors que dans le même temps, l'importance des gestes barrière mis en place par l'entreprise n'est jamais évoquée.

AGENTS MUTES

Lundi 11 mai vous avez prononcé 94 mutations de collègues dont une majorité va être confrontée à l'arrêté du 11 mai 2020, fixant le modèle de déclaration de déplacement hors du département et à plus de 100 kilomètres du lieu de résidence, lors de leur recherche de logement dans leur future résidence administrative.

La recherche d'un logement dans un département autre que celui dans lequel ils et elles demeurent n'est pas prévu par l'un des 7 cas prévus par ce texte.

Comme nous vous l'avons demandé par message en date du 14 mai, pourriez-vous nous indiquer comment ces agentes et agents devront procéder pour se déplacer sans être sujet·tes à une interprétation stricte par les forces de l'ordre lors de contrôles ?

solidaires CCRF & SCL demande qu'un document établi par la DGCCRF leur soit remis afin qu'ils et qu'elles ne soient pas verbalisé·es lors de leur(s) déplacement(s).

POUR TOUS LES STAGIAIRES

Vous avez décidé que les stagiaires rejoindront leur résidence d'affectation en juin pour les uns, en juillet pour les autres, et leur recherche de logement se heurtera au même problème que celui déjà évoqué précédemment puisque la loi d'urgence sanitaire a le 10 juillet comme date de fin.

STAGIAIRES A

Le même texte ne couvrira pas non plus les Inspecteurs lors de leur retour à Montpellier pour rendre les clés des logements qu'ils et elles ont occupés depuis septembre 2019.

Le même problème des déplacements que celui des agents mutés se posant **solidaires** demande en conséquence que le même type de document que celui pour les agents mutés soit établi.

STAGIAIRES B

Vous avez décidé de faire revenir les collègues stagiaires Contrôleur·es en présentiel à l'ENCCRF pour la période du 25 mai au 19 juin.

Pour notre part, nous sommes très réservés sur cette décision. Nous aurions privilégiés une formation pratique avec un·e tuteur·trice dans la résidence de stage.

Pour **solidaires** il faut un respect absolu de leur santé. Fourniture de matériel de protection, pour l'école mais aussi pour les collègues qui prennent les transports en commun. Il est encore très compliqué par endroits de se procurer des masques de protection !

solidaires s'interroge, plus particulièrement, sur certaines mesures d'hygiène mises en place à l'ENCCRF : comment faire pour les repas (frigo en commun), nettoyage et accès aux toilettes !

PERSONNEL

Evaluation

Vous avez acté il y a quelques semaines que les entretiens d'évaluation pourront être réalisés en présentiel à l'issue de la période de confinement. Pour certain·es cet entretien se déroulera donc après le 2 juin, voire plus tard si les collègues demeureraient par exemple en ASA.

Ceci aura donc des conséquences également sur les recours gracieux, hiérarchiques et devant la CAP : des conséquences sur les dates mais également sur les modalités de réalisation.

Quelles sont les directives que vous pensez faire appliquer pour les agent·es de la DGCCRF sur ces points ?

Oraux concours Inspecteurs-Inspectrices

Vous annoncez aux admissibles du concours que les épreuves se tiendraient à priori dans la seconde quinzaine du mois de juin. Par ailleurs vous nous aviez indiqué que vous consulteriez la DGAFP sur les modalités de réalisations de ces épreuves. Pouvez-vous donner les réponses qu'elle vous a apportées. Avez-vous prévu de supprimer des épreuves et si oui lesquelles ?

CNA

Où en est-on de la mise en place du télétravail et de la possibilité de basculer les appels ?

Décret relatif au versement d'une prime exceptionnelle

Même si cette prime ne correspond pas aux revendications portées par **solidaires** d'une revalorisation générale des rémunérations, et afin d'éviter une répartition « à la tête du client·e », **solidaires**, dans la logique qui a prévalu à la DGCCRF depuis 1989 et qui s'est aussi appliquée lors de la revalorisation du régime indemnitaire (dite Benoît Hamon) en 2015, demande qu'une réflexion soit engagée avec les organisations syndicales afin d'appliquer ces mêmes principes pour la répartition de cette prime.